

Termes de référence

Recrutement d'un consultant

Evaluation externe du projet : « Promotion des droits des peuples autochtones à travers le renforcement du mouvement autochtone et l'institutionnalisation de la représentativité autochtone »

Contexte et axes du projet.....	2
Objectifs et résultats du projet	3
Parties prenantes	3
Objectifs de l'évaluation.....	4
Profil de l'évaluateur	4
Modalités de réponse	5

Référence du projet : EIDHR/2016/381-959

Projet soutenu par :



L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme(OCDH), ONG basée à Brazzaville, en partenariat avec Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH), a engagé en janvier 2017 un projet triennal visant à promouvoir les droits des populations autochtones.

C'est dans ce cadre que OCDH et AEDH recherchent un consultant pour réaliser l'évaluation externe de ce projet. Cette évaluation est prévue en milieu/fin d'année 3 : elle devra vérifier la bonne mise en œuvre de l'action, analyser les différents outils développés dans ce cadre ainsi que sur la mise en œuvre globale de l'action et sur une capitalisation de la méthode en s'appuyant sur un échantillon représentatif des projets locaux soutenus.

Contexte et axes du projet

Les autochtones sont présents dans presque tous les départements du Congo. Cependant, il est difficile d'estimer le nombre exact, car il n'existe pas des données désagrégées fiables. Des estimations varient entre 1,4 % et 10 % de la population nationale. L'adoption de la première loi nationale spécifique aux populations autochtones par la République du Congo en 2011 représente un pas en avant significatif pour tout le continent africain.

Depuis l'adoption de la loi 5-2011, deux stratégies nationales d'amélioration de qualité de vie des autochtones ont été mises en place par le Ministère des Affaires Sociales. Les questions concernant les autochtones sont aussi intégrées dans les aspects des différents plans nationaux de développement. Néanmoins, malgré cette avancée significative au niveau juridique et une reconnaissance formelle de la cause des autochtones, des problèmes sérieux restent en ce qui concerne la jouissance effective des droits par cette catégorie de la population congolaise.

Les autochtones continuent à être discriminés et marginalisés et les violations de leurs droits demeurent constantes. Par ailleurs, il y a un manque de capacités et de liens forts au sein des communautés et leaders autochtones, les organisations autochtones et/ou celles travaillant pour la cause des autochtones. Le déficit de capacités fragilise davantage la capacité des acteurs ci-dessus à se mobiliser pour leurs droits.

Le projet s'articule autour de 3 axes :

- **Axe1** : Monitoring de la situation des droits des autochtones, développement des indicateurs et outils de collecte des données, assistance aux victimes.
- **Axe2** : Formation et renforcement des capacités des représentants et organisations autochtones, soutien financier à des tiers, formation des formateurs autochtones et des représentants autochtones.
- **Axe3** : Plaidoyer pour l'harmonisation de la législation, et l'institutionnalisation du consentement libre, préalable et en toute connaissance de cause (CLIP) dans les mécanismes de mise en œuvre de leurs droits.

Objectifs et résultats du projet

- **Objectifs**

L'objectif général du projet est de contribuer à la mise en œuvre de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones au Congo (loi 05-2011). A cet effet, entend contribuer à :

- 1) Assurer la défense et la promotion des droits des autochtones ;

- 2) Soutenir les organisations, institutions et leaders autochtones et renforcer leurs capacités ;
- 3) Mobiliser l'opinion et encourager un changement législatif, de comportement vis-à-vis des autochtones.

- **Résultats attendus**

- 1) La situation des droits des autochtones est documentée et connue pour influencer les politiques
- 2) La Loi 05-2011 est de plus en plus appliquée et respectée et des corrections sur les incohérences entre les autres législations nationales sont apportées.
- 3) Les capacités techniques, institutionnelles, opérationnelles de représentation locale et de coordination des organisations des peuples autochtones au Congo sont renforcées et les défis traités.
- 4) Un guide à la consultation et au consentement des peuples autochtones est produit pour les décideurs par les peuples autochtones eux-mêmes.
- 5) Des organes officiels et institutionnels facilitent la mise en œuvre des droits des autochtones. Ils sont représentés de manière adéquate et en toute connaissance de cause.

Parties prenantes

- Le porteur du projet : Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)

L'OCDH est une organisation non gouvernementale à but non lucratif créée le 3 mars 1994. L'organisation travaille sur plusieurs thématiques dans le but d'améliorer la situation en matière des droits humains, de l'Etat de droit et de la démocratie. C'est-à-dire contribuer à ce que la République du Congo puisse être un Etat où tous les êtres humains sans discrimination puissent vivre dans la dignité et le respect effectif de leurs droits. Historiquement, l'OCDH a joué un rôle central dans la promotion et la protection des droits des populations autochtones au Congo. Son premier travail de recherche sur la situation des droits des populations autochtones fait en 2003 et 2006, était un des catalyseurs du processus de rédaction de la loi n°05 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones au Congo.

- Le codemandeur : Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH)

AEDH est une organisation de solidarité internationale française fondée en 1989. A travers des partenariats établis avec des associations locales dans des pays du Sud et de l'Est, AEDH soutient des actions de terrain de défense et de promotion des droits fondamentaux, renforce les capacités des acteurs locaux et vient en aide aux défenseurs des droits de l'Homme en danger.

Au cours des dernières années, l'ONG a travaillé en partenariat avec une trentaine d'organisations locales dans la zone couverte par le projet DEFI : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon et RDC.

AEDH assure l'ingénierie du projet, son animation globale et la relation avec les ODDH partenaires.

- Les ODDH bénéficiaires de subventions aux tiers

Les partenariats locaux ne sont pas pré-identifiés lors de la phase de montage du projet mais sont formalisés au cours de la mise en œuvre de l'action. La méthodologie adoptée par le

projet PA consiste à sélectionner des partenaires dans le cadre de trois appels à projets diffusés auprès de la société civile des pays concernés.

Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation externe vise à analyser l'ensemble du projet, faire émerger les leçons apprises au cours de la mise en œuvre et proposer des recommandations ; ceci dans un objectif de redevabilité interne de la qualité de l'intervention et afin de guider les futures interventions en République du Congo.

Profil de l'évaluateur

L'évaluation sera menée par un expert ayant une expérience confirmée dans l'évaluation de projets internationaux et une excellente connaissance des problématiques relatives à la promotion des droits humains et des dynamiques associatives en Afrique centrale. Une bonne compréhension des réalités sociopolitiques des cinq pays concernés est indispensable.

Les consultants devront avoir conscience que la prestation attendue implique un engagement dans la durée pour garantir la production de document d'évaluation à mi-parcours, la réalisation de la visite de terrain en année 3 de l'action et la réalisation du rapport final d'évaluation à l'issue des 36 mois de déroulement du projet.

Les consultants souhaitant répondre à cet appel d'offre devront préciser les modalités envisagées pour assurer une appréciation systématique et objective de la mise en œuvre des activités au cours du projet.

La consultance peut être réalisée par un organisme ou personne physique compétent disposant des capacités avérées en la matière. A cet effet, le soumissionnaire doit démontrer :

- Une grande expérience de travail dans l'évaluation des projets ;
- Une bonne connaissance de la situation particulière des peuples autochtones en République du Congo.
- Une expérience à long terme de travail avec les organisations autochtones, et les communautés autochtones ;
- La capacité à travailler avec les peuples autochtones sur la base de non-discrimination, et de les traiter comme experts dans leurs domaines de connaissances.

La date exacte est à définir avec le consultant, **mais l'évaluation devra avoir lieu au mois de septembre 2019.**

Modalités de réponse

Les prestataires intéressés enverront une proposition constituée :

- D'un CV de l'évaluateur-trice et, le cas échéant, d'une présentation de l'organisation dont il dépend ;
- Une note méthodologique ainsi que le calendrier détaillé de l'évaluation ;

- Un volet financier qui prend en compte, en les détaillant, les coûts liés à la prestation (honoraires, per diem et frais de transport) ;
- La disponibilité du consultant durant le mois de **septembre** 2019.

L'offre ne pourra dépasser le montant total de 5 000 € (soit 3 280 000 FCFA) TTC pour l'ensemble de la prestation.

Ce budget inclut les frais de consultance, de transport (billet d'avion aller-retour + visa), de per diem (frais de séjour à Brazzaville et à l'intérieur du pays).

Les propositions sont adressées par mail **au plus tard le 14/07/19** aux adresses :

ocdh.brazza@ocdh-brazza.org et ac.sorne@aedh.org

Sous la référence EIDHR/2016/152553/10-consultatance/Loi/PA